Réunion ordinaire Vendredi 15 décembre 2017

L'an deux mil **dix sept**, le **vendredi 15 décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de BAUGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DARCY Jean-Claude, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2017

Date d'affichage: 08/12/2017

Présents: MM DARCY MMES ET MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PETIT JOSSEAUX

VAN HOUTEGHEM D'HEYGERE

Absents excusés : Absents: M. PIAT

M. JOSSEAUX a été élu secrétaire

Approbation et signature du compte rendu du précédent conseil.

Colis des aînés :

Monsieur le Maire organise la distribution du colis aux ainés du village. Rendez-vous est donné aux personnes qui souhaitent distribuer les colis le samedi matin 16 décembre à la Mairie.

Travaux d'enfouissement des réseaux :

Lors de la réunion de chantier du 14 septembre, un sinistre chez un particulier avait fait l'objet d'une déclaration aux assurances.

Au cours d'une réunion entre experts des compagnies concernées, Mairie, ENGIE et assureur du particulier, il a été admis qu'aucun dommage matériel n'avait vraiment pu être constaté. Le dossier est donc classé sans suite pour la Mairie.

DÉLIBÉRATION N°2017 033

OBJET: Indemnité de conseil du Receveur Municipal Monsieur Philippe RAMON.

Le Conseil Municipal, vu les instructions ayant pour objet la rémunération du Receveur Municipal et rappelant la rémunération en vigueur, décide que :

-les émoluments d'un montant de 85,18€, calculés en fonction de cette réglementation seront versés au compte de Monsieur Philippe RAMON, Receveur Municipal de la Commune de BAUGY, Trésorier à COMPIEGNE, du 1 octobre 2017 au 30 décembre 2017.

Les crédits nécessaires seront affectés au compte 6225 « Indemnités aux comptables et régisseurs ».

DÉLIBÉRATION N°2017_034

OBJET: Indemnité de conseil du Receveur Municipal Madame Francine BOULARD.

Le Conseil Municipal, vu les instructions ayant pour objet la rémunération du Receveur Municipal et rappelant la rémunération en vigueur, décide que :

-les émoluments d'un montant de 172,13€, calculés en fonction de cette réglementation seront versés au compte de Madame BOULARD Francine, Receveur Municipal de la Commune de BAUGY, Trésorière à COMPIEGNE, du 1 janvier 2017 au 30 septembre 2017.

Les crédits nécessaires seront affectés au compte 6225 « Indemnités aux comptables et régisseurs ».

Information Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et compétence eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des conséquences de l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe sur la gestion de l'eau dès 2020 « ...la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Le transfert obligatoire aux communautés de communes et aux communes d'agglomération des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est reporté au 1er janvier 2020 ».

Les Maires en réunion de Communauté de Communes, craignent de voir la compétence eau et assainissement leur échapper et, donc également, la maîtrise du prix de l'eau.

Evolution du SEZEO (Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'avenir, c'est le SEZEO qui se chargera des demandes de subventions, des appels d'offres et qui négociera les marchés à la place des Communes.

Questions diverses:

Vœux du Maire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 16h30.

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS **COMMUNE**

DARCY	MORIN	GAMBÉ	DENAUW	DESAUNAY
PIAT J-C	PETIT	JOSSEAUX	VAN HOUTEGHEM	D'HEYGERE